

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 4 décembre 2017 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Alain Lord
 Florian Pelletier
 Denis Proulx
 Pascal Bernier
 Raymond Caron
 Jean Lacerte

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-François Pelletier, maire.

Colette Lord agit à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

341-12-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sous réserve d'y ajouter les points suivants :

- Appui à la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;
- Autorisation de paiement – facture Gestion Gilbert Thibault inc. – terrain industriel;
- Embauche de monsieur Gilbert Gaudreau – préposé au déneigement des trottoirs;

il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2017;
3. Dépôt des rapports de dépenses des élus municipaux – Élection 2017
4. Inscription formation des nouveaux élus – Comportement éthique – Fédération québécoise des municipalités;
5. Adoption du projet de règlement 211-2017 modifiant le règlement 209-2017 et décrétant un emprunt et une dépense de 538 000 \$ pour réaliser des travaux de voirie – selon le programme de réhabilitation du réseau routier local – volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL);
6. Avis de motion règlement 211-2017 modifiant le règlement 209-2017 et décrétant un emprunt et une dépense de 538 000 \$ pour réaliser des travaux de voirie – selon le programme de réhabilitation du réseau routier local – volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL);
7. Adoption du calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil municipal;
8. Adoption des taux d'intérêt 2018 – Comptes passés dus;
9. Adoption du budget 2018 – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles;
10. Adoption du budget 2018 – Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny;

11. Approbation du plan d'intervention – Renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées 2017 – 2021;
12. Dépôt des rapports de dépenses – Prolongement rue des Industries et déblai-remblai terrain parc industriel – autorisation de transferts des soldes disponibles du règlement d'emprunt;
13. Dépôt du certificat de la période d'enregistrement – Règlement n° 210-2017;
14. Dépôt du rapport – Programme d'aide financière – Couches lavables;
15. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Permis d'intervention 2018;
16. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications 2018 – Logiciels informatiques – PG Solutions;
17. Nomination d'un représentant de la municipalité – Transbéliment inc.;
18. Approbation des prévisions budgétaires 2018 – Transbéliment inc.;
19. Nominations de représentants municipaux – O.M.H. de L'Islet et Conseil d'administration provisoire O.M.H. régional ;
20. Nomination d'un représentant – Musée Maritime du Québec;
21. Autorisation d'embauche – Préposés à l'exploitation de la patinoire;
22. Embauche d'un préposé adjoint pour l'Écocentre et l'arrosage de la patinoire et de l'anneau de glace;
23. Autorisation de signature – Contrat vente terrain lot # 5 255 963 – 32, rue des Bois-Francis;
24. Autorisation d'achat – Service des Incendies – Équipements et fournitures;
25. Autorisation de paiement facture Groupe Déziel – Installation sableuse – Camion sterling;
26. Autorisation de paiement – BPR-Infrastructure inc. – Honoraires professionnels – Projet prolongement d'aqueduc et d'égout – chemin des Pionniers Est;
27. Autorisation de paiement – Groupe d'Artech inc. – Honoraires professionnels d'architecture – Projet de restauration de l'enveloppe et rénovation/intégration du portique d'accès universel au sous-sol de la Salle des Habitants;
28. Autorisation de paiement – Décompte progressif n° 5 – Certificat de réception provisoire des ouvrages – Poste de chloration;
29. Autorisation de paiement – Décompte progressif n° 6 – Certificat de réception provisoire des ouvrages – Travaux prolongement aqueduc et égout – Chemin des Pionniers Est;
30. Renouvellement contrat d'assurance municipal – La Mutuelle des municipalités du Québec;
31. Renouvellement 2018 – Association des plus beaux villages du Québec;
32. Demande de contribution 2018 – Club de patinage artistique de Saint-Jean-Port-Joli inc.;
33. Cotisation 2018 - Association québécoise du loisir municipal;

34. Adhésion 2018 – Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec;

35. Adoption des comptes et des différents documents financiers;
Municipalité : 293 258,07 \$ Camping Rocher Panet : 21 125,84 \$

36. Correspondances :

Assemblée Nationale Québec
Monsieur Norbert Morin, député

Félicitations pour l'élection des
conseillers municipaux au poste de
conseillers 1 à 6

Chambre des Communes
Bernard Généreux, député fédéral

Félicitations pour le *Prix d'excellence
2017* décerné par l'Association
québécoise du loisir municipal et pour
le *prix du mérite de La Mutuelle des
municipalités du Québec*, remis par la
Fédération québécoise des
Municipalités

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte pour
contre les changements climatiques

Demande de nouvelle documentation
l'analyse de la demande d'approbation
du règlement # 199-2016

MRC L'Islet

Entrée en vigueur du règlement numéro
02-2017

Commission de protection du
Territoire agricole du Québec

Décision favorable, lot 2 938 190-P,
pour l'utilisation à des fins autres que
l'agriculture, soit pour l'exploitation
d'une sablière, l'entreposage et le
tamisage de sable, d'une superficie de
7 800 m²

37. Période de questions;

38. Levée de l'assemblée.

342-12-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2017 :

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance tenue le 14 novembre 2017.

DÉPÔT DES RAPPORTS DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX – ÉLECTION 2017 :

En conformité avec l'article 513.2 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer la liste des personnes qui ont, en vue de favoriser l'élection d'un candidat, versé un don d'une somme de 100\$ ou plus, ou de plusieurs sommes dont le total atteint ou dépasse ce montant. Cette liste indique le montant ainsi versé par cette personne ainsi que celui que s'est versé le candidat lui-même, lorsque ce montant est égal ou supérieur à la somme de 100 \$.

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention que tous les rapports ont été complétés par chacun des candidats s'étant présenté à l'élection du 5 novembre dernier et seront, en vertu de la loi, au Directeur général des Élections.

343-12-2017

INSCRIPTION FORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS – COMPORTEMENT ÉTHIQUE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire messieurs Alain Lord, Florian Pelletier, Pascal Bernier et Jean Lacerte à la formation sur le comportement éthique; laquelle est obligatoire pour les nouveaux élus.

Il est de plus résolu d'acquitter, pour la somme maximale de 245 \$ plus taxes par personne, les frais reliés à une telle formation.

344-12-2017

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 211-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209-2017 ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 538 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE VOIRIE – SELON LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) :

Monsieur Pascal Bernier se retire de la prise de décision, et ce, en raison que son employeur en l'occurrence Michel Gamache et Frères, a obtenu, à la suite de l'ouverture des soumissions, le mandat de réaliser les travaux.

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement suivant :

- ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a priorisé des travaux dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local – volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL);
- ATTENDU QUE ce programme prévoit une contribution financière pour réaliser lesdits travaux;
- ATTENDU QUE la municipalité a décrété, par le biais du règlement n° 209-2017 une dépense et un emprunt de 538 000 \$ pour financer les travaux à réaliser dans le cadre du programme RIRL;
- ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté lors de la session tenue le 4 décembre 2017;
- ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée du conseil tenue le 4 décembre 2017;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire réaliser des travaux de voirie selon le plan d'intervention des infrastructures routières locales, tels que :

- Rapiéçage mécanisé discontinu sur une distance de 3.34 km dans le chemin des Belles-Amours;
- Reconstruction avec transition d'un ponceau sur le chemin Morin;
- Réhabilitation de 4 ponceaux avec insertion sur le chemin Morin;
- Rapiéçage mécanisé discontinu sur une distance de 3.27 km dans les chemins des Belles-Amours et Morin (pavage et transition);
- Resurfaçage à l'enrobé sur 1.43 km dans le chemin Lamartine Est.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 538 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

L'article 3 du règlement n° 209-2017 est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 538 000 \$ sur une période de dix (10) ans. Le détail des coûts est inclus au présent règlement à l'annexe A. »

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité de L'Islet, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Jean-François Pelletier, maire

Colette Lord, directrice générale et
secrétaire-trésorière

345-12-2017

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 211-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209-2017 ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 538 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE VOIRIE – SELON LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) :

Monsieur Pascal Bernier se retire de la prise de décision, et ce, en raison que son employeur en l'occurrence Michel Gamache et Frères, a obtenu, à la suite de l'ouverture des soumissions, le mandat de réaliser les travaux.

Monsieur Raymond Caron donne avis que, lors d'une prochaine réunion, le règlement 211-2017 modifiant le règlement 209-2017 et décrétant un emprunt et une dépense de 538 000 \$ pour réaliser des travaux de voirie – selon le programme de réhabilitation du réseau routier local – volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) sera présenté pour adoption.

346-12-2017

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2018 :

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Alain Lord et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances débiteront à 19 h 30 :

mardi 9 janvier	mardi 3 juillet
lundi 5 février	lundi 6 août
lundi 5 mars	mardi 4 septembre
mardi 3 avril	lundi 1er octobre
lundi 7 mai	lundi 5 novembre
lundi 4 juin	lundi 3 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

347-12-2017

ADOPTION DES TAUX D'INTÉRÊT 2018 – COMPTES PASSÉS DUS :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de maintenir le taux de 7 % applicable à titre d'intérêt sur les comptes passés dus et à 5 % le taux de pénalité.

348-12-2017

ADOPTION DU BUDGET 2018 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE L'ANSE-À-GILLES :

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve :

- les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles au montant de 210 549 \$;
- la quote-part imputable à la municipalité de L'Islet soit une somme de 21 315 \$.

349-12-2017

ADOPTION DU BUDGET 2018 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY :

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que proposées, les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de Gestion des Matières résiduelles de L'Islet-Montmagny au montant de 742 729 \$; lesquelles affichent une contribution financière de la Municipalité de L'Islet de l'ordre de 78 289 \$.

Cette contribution financière inclut les frais de gestion du Centre de transfert ainsi que le transport des matières résiduelles; lesquels frais seront dorénavant exclus de la facturation émise par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

350-12-2017

APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION – RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES 2017-2021 :

CONSIDÉRANT QU' un mandat a été accordé à la firme Arpo Groupe-conseil pour l'élaboration du plan d'intervention des conduites d'eau potable, d'égout pluvial et de chaussées;

CONSIDÉRANT QUE ce plan a été préparé selon le Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts et des chaussées du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le plan d'intervention dressé pour le renouvellement des conduites d'eau potable, des égouts et de chaussées et ce, tel que déposé par la firme Arpo, Groupe-conseil.

351-12-2017

DÉPÔT DES RAPPORTS DE DÉPENSES – PROLONGEMENT RUE DES INDUSTRIES ET DÉBLAI-REMBLAI TERRAIN PARC INDUSTRIEL –

AUTORISATION DE TRANSFERTS DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT :

Monsieur Pascal Bernier se retire de la prise de décision de la présente résolution, et ce, en raison de la réalisation des travaux par Michel Gamache et Frères inc., employeur de ce dernier.

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses pour les travaux de déblai-remblai effectués sur un terrain situé en bordure de la rue des Industries ainsi que celui des dépenses effectuées à l'égard des travaux de prolongement des infrastructures de ladite rue;

CONSIDÉRANT QUE le rapport dressé pour les travaux de déblai-remblai totalise une somme à 433 095.19 \$ sur un règlement d'emprunt de l'ordre de 500 000 \$ laissant ainsi un solde résiduel de 65 420 \$;

CONSIDÉRANT cette somme est requise pour combler les sources de financement des dépenses engagées pour la réalisation des travaux de prolongement des infrastructures de la rue des Industries, lesquels travaux totalisent une somme de 265 419.47 \$ à laquelle s'ajoutent des frais internes (main d'œuvre, camion, etc.) de 50 960.48 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les rapports déposés et ainsi autoriser le transfert d'une somme de 65 420 \$ du règlement d'emprunt consenti pour la réalisation des travaux de déblai-remblai d'un terrain situé en bordure de la rue des Industries au paiement d'une partie des dépenses reliées à l'exécution des travaux de prolongement des infrastructures de cette même rue.

Afin de pourvoir au paiement du solde des dépenses engendrées pour le prolongement de ladite rue, il est de plus résolu d'affecter les sommes suivantes :

25 000 \$ surplus motel industriel
13 750 \$ surplus lixiviation
50 000 \$ surplus accumulé
111 250 \$ vente du terrain à Rousseau Métal inc.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NO 210-2017 :

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du certificat des résultats émis à l'égard du règlement numéro 210-2017 décrétant un emprunt et une dépense maximum de 1 000 000 \$ visant le financement du programme de mise aux normes des installations septiques, lequel certificat stipule que :

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale de la Municipalité de L'Islet certifie sous mon serment d'office que le registre a été accessible entre 9 h et 19 h le 28 novembre 2017 accompagné d'une copie du règlement 210-2017 « RÈGLEMENT N^O 210-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^O 183-2015 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 000 000 \$ ET FINANCER LE PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES. »

Je certifie également que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 210-2017 est de 959.
2. Le nombre de demandes inscrit requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 107.
3. Le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que :

le règlement 210-2017 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À L'ISLET, ce 28^e jour du mois de novembre 2017.

Colette Lord, directrice générale et
secrétaire-trésorière

DÉPÔT DU RAPPORT – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – COUCHES LAVABLES :

La directrice dépose le tableau affichant les soutiens financiers versés, au cours des 7 dernières années, dans le cadre du programme favorisant l'utilisation de couches lavables réduisant ainsi la quantité de déchets enfouis.

Mention est également faite de préciser que les sommes ainsi versées ont été et seront prélevées à même les redevances que reçoit la municipalité par le MDDELCC et Recyc-Québec.

352-12-2017

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – PERMIS D'INTERVENTION 2018 :

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes à l'entretien du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu unanimement que la Municipalité de L'Islet demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2018 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère et qu'elle autorise le directeur des travaux publics ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet, les permis d'intervention.

353-12-2017

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS 2018 – LOGICIELS INFORMATIQUES – PG SOLUTIONS :

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 19 200 \$ plus taxes, le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des logiciels informatiques rattachés au service d'urbanisme, de comptabilité, de taxation, de paie, de loisirs, d'évaluation en ligne, de services d'incendie ainsi que différents services de la municipalité.

354-12-2017

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ – TRANSBÉLIMONT INC. :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Fernand Poitras à titre de représentant de la Municipalité de L'Islet au sein du conseil d'administration de Transbélumont inc.

355-12-2017

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 – TRANSBÉLIMONT INC. :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, telles que ci-après décrites, les conditions de renouvellement du service de transport adapté sur le territoire de L'Islet :

1. Que la Ville de Montmagny soit nommée et accepte le mandat d'organisme mandataire que lui confient les municipalités participantes et signe au nom de celles-ci l'entente à intervenir avec Transbélumont inc. pour toutes les opérations du transport adapté;

2. Que l'organisme Transbéliment inc. soit mandaté pour l'exploitation d'un service de transport adapté aux personnes handicapées;
3. D'accepter, au montant de 336 512 \$, les prévisions budgétaires préparées par Transbéliment inc. pour l'exercice financier 2018;
4. D'accepter l'énoncé de principe des répartitions de la contribution financière, et par conséquent, défrayer une quote-part de l'ordre de 19 431 \$ pour ce même exercice : laquelle sera acquittée en 3 versements égaux soient le 15 janvier, 1^{er} avril et 1^{er} juin;
5. Que les tarifs pour l'année 2018 soient fixés de la façon suivante :
 - pour un déplacement à l'intérieur d'une municipalité : 3.25 \$
 - pour un déplacement vers une deuxième municipalité : 3.75 \$
 - pour un déplacement vers une troisième municipalité : 6.00 \$

Montmagny vers L'Islet le tarif est de 6.00 \$ du passage. Pour effectuer un tel déplacement, un nombre minimum de 3 usagers est requis sinon l'utilisateur devra déboursier le tarif de trois personnes, si 2 personnes utilisent le même véhicule, le tarif sera de 9.00 \$ chacun et de 6.00 \$ pour 3 personnes.

Les personnes qui ne sont pas admises au transport adapté pourront utiliser les places disponibles conditionnellement à la présence de personnes handicapées admises, aux mêmes conditions tarifaires, à l'intérieur de leurs parcours. De Montmagny vers Saint-Jean-Port-Joli le tarif est de 10 \$ et de 15 \$, de Montmagny vers Lévis pour des déplacements de groupe seulement;

6. Que le service soit effectué principalement par minibus adapté, le taxi venant compléter le service aux heures de pointe;
7. Que l'horaire de fonctionnement du service soit de 82 heures par semaine réparties de la façon suivante :
 - lundi au vendredi : 7 h à 11 h 30 et de 12 h 30 à 18 h ;
 - samedi : 12 h à 17 h, et ce, sur une base de 52 semaines;

Pour la période estivale, soit de la mi-juillet à la mi-août :

 - lundi au vendredi : 8 h à 11 h 30 et de 12 h 30 à 17 h ;
 - samedi : 12 h à 17 h ;
8. Que les priorités de déplacement soient : travail, étude, soins médicaux, loisirs et autres;
9. Que les municipalités participantes soient : Ville de Montmagny, Cap-Saint-Ignace et L'Islet (secteurs L'Islet-sur-Mer, Ville de L'Islet et Saint-Eugène);
10. Que monsieur Fernand Poitras soit désigné à titre de représentant de la municipalité de L'Islet au sein du conseil d'administration de Transbéliment inc.

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Dominique Gaudreau, messieurs Fernand Poitras et Denis Proulx à titre de représentants municipaux au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de l'Islet.

Il est de plus résolu de renouveler le mandat de messieurs Poitras et Proulx au sein du Comité de transition et de concertation pour le regroupement des OMH.

357-12-2017 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – MUSÉE MARITIME DU QUÉBEC :**

Il est proposé par monsieur Alain Lord, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Jean Lacerte à titre de représentant de la Municipalité de L'Islet au sein du conseil d'administration du Musée Maritime du Québec.

358-12-2017 **AUTORISATION D'EMBAUCHE – PRÉPOSÉS À L'EXPLOITATION DE LA PATINOIRE :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche des préposés à l'exploitation de la patinoire aménagée dans le secteur de Saint-Eugène.

359-12-2017 **EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ ADJOINT POUR L'ÉCOCENTRE ET L'ARROSAGE DE LA PATINOIRE ET DE L'ANNEAU DE GLACE :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de monsieur Claude Bélanger à titre de préposé adjoint à l'Écocentre et d'aide occasionnel pour la mise en forme et l'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace.

360-12-2017 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT VENTE TERRAIN LOT # 5 255 963 – 32, RUE DES BOIS-FRANCS :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet le contrat de vente du terrain connu et désigné comme étant le lot 5 255 963 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet, lequel terrain est situé au 32, rue des Bois-Francis.

361-12-2017 **AUTORISATION D'ACHAT – SERVICE DES INCENDIES – ÉQUIPEMENTS ET FOURNITURES:**

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme maximale de 6 469.61 \$ plus taxes, l'achat des équipements et fournitures d'incendie ci-après décrits :

8 lumières portatives	600.00 \$
1 lance 333	550.00 \$

2 lances TFT	1 418.00 \$
1 basket	853.50 \$
20 cagoules	600.00 \$
10 paires de gants	932.50 \$
1 chargeur à batterie pour camion 278	1 515.61 \$

362-12-2017

**AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE GROUPE DÉZIEL –
INSTALLATION SABLEUSE – CAMION STERLING :**

Il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 4 142.29 \$ plus taxes, le paiement de la facture présentée par le Groupe Déziel pour l'achat et l'installation d'un réservoir hydraulique sur la saleuse du camion Sterling.

**AUTORISATION DE PAIEMENT – BPR-INFRASTRUCTURE INC. –
HONORAIRES PROFESSIONNELS – PROJET PROLONGEMENT D'AQUEDUC
ET D'ÉGOUT – CHEMIN DES PIONNIERS EST :**

Autorisation de paiement refusée.

363-12-2017

**AUTORISATION DE PAIEMENT – GROUPE D'ARTECH INC. – HONORAIRES
PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE – PROJET DE RESTAURATION DE
L'ENVELOPPE ET RÉNOVATION/INTÉGRATION DU PORTIQUE D'ACCÈS
UNIVERSEL AU SOUS-SOL DE LA SALLE DES HABITANTS :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 7 968.30 \$, le paiement de la facture présentée par le Groupe D'Artech inc. à l'égard des honoraires professionnels d'architecture reliés au projet de restauration de l'enveloppe et rénovation/intégration du portique d'accès universel au sous-sol de la salle des Habitants.

364-12-2017

**AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 5 –
CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES – POSTE DE
CHLORATION :**

Monsieur Pascal Bernier se retire de la prise de décision de la présente résolution compte tenu que les travaux ont été réalisés par son employeur.

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 8 106.19 \$ plus taxes, le paiement du décompte progressif numéro 5, déposé par la compagnie Michel Gamache et Frères inc. et approuvé par la firme SNC Lavalin inc. dans le cadre du projet de construction d'un poste de chloration sur une section du chemin des Pionniers Est.

Il est de plus résolu d'autoriser la signature le certificat de réception provisoire desdits travaux.

- 365-12-2017 **AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 6 – CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES – TRAVAUX PROLONGEMENT AQUEUDUC ET ÉGOUT – CHEMIN DES PIONNIERS EST :**
- Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, au montant de 29 257.33 \$ plus taxes, le décompte progressif # 6 présenté par la compagnie Excavations Tourigny inc. et accepté par la firme Tetra Tech dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts sur une section du chemin des Pionniers Est.
- 366-12-2017 **RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL – LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC :**
- Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler avec la Mutuelle des Municipalités du Québec, et ce, pour la somme de 81 068 \$ taxes incluses, la couverture d'assurance de tous les biens possédés par la municipalité.
- 367-12-2017 **RENOUVELLEMENT 2018 – ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC :**
- Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler, au montant de 3 157.50 \$, la cotisation annuelle de la Municipalité de L'Islet à l'Association des plus beaux villages du Québec.
- 368-12-2017 **DEMANDE DE CONTRIBUTION 2018 – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINT-JEAN-PORT-JOLI INC. :**
- Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de rembourser, au montant de 300 \$, la surprime exigée à l'égard de l'inscription de trois (3) jeunes de L'Islet au Club de Patinage Artistique de Saint-Jean-Port-Joli.
- 369-12-2017 **COTISATION 2018 – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL :**
- Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler, au montant de 345.57 \$ plus taxes, l'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal, et ce, pour l'année 2018.
- 370-12-2017 **ADHÉSION 2018 – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC :**
- Il est proposé par monsieur Florian Pelletier, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'acquitter, au montant de 375 \$ plus taxes, la facture présentée par la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec à l'égard du renouvellement d'adhésion, et ce, pour l'année 2018.

371-12-2017

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 29 novembre 2017 pour la somme de 293 258,07 \$ pour la municipalité, ainsi que les comptes à payer du Camping Rocher Panet et de la piscine pour la somme de 21 125,84 \$.

372-12-2017

APPUI À LA DÉCLARATION COMMUNE DU FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES 2017 :

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

373-12-2017

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE GESTION GILBERT THIBAUT INC. – TERRAIN INDUSTRIEL :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 11 628 \$ plus taxes, la facture présentée par la compagnie Gestion Gilbert Thibault inc. pour les travaux de remblai du terrain vendu à Pavage Portneuf, lesquels travaux sont rendus nécessaires suite à l'extraction de contaminants.

374-12-2017

EMBAUCHE DE MONSIEUR GILBERT GAUDREAU – PRÉPOSÉ AU DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS :

Il est proposé par monsieur Alain Lord, appuyé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de monsieur Gilbert Gaudreau à titre de préposé au déneigement des trottoirs, et ce, pour l'hiver 2017-2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

375-12-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 21 h, il est proposé par monsieur Alain Lord et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière